

Comité international

Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale

Dissolution de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale

Voir ci-dessus, p. 775

Publication ¹

La Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale vient de publier une brochure illustrée dans laquelle, en termes très vivants, elle donne quelques aperçus sur l'activité considérable qu'elle a déployée de 1941 à 1946. On peut lire comment se déroule successivement une action de secours : l'étude des besoins d'abord, la recherche des moyens ensuite, c'est-à-dire, des fonds qui permettront d'acheter les secours en vivres, médicaments ou vêtements. Le transport jusque dans les pays sinistrés, puis la distribution de ces secours, étaient durant la guerre, du fait des dévastations et de l'insécurité, particulièrement difficiles. Quelques chiffres démontrent l'accroissement incessant des tâches entreprises : « De 1941 à 1945, les secours amenés par la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale dans les pays occupés, puis dans les pays libérés, représentent en poids 81.000 tonnes, en valeur, près de 200 millions de francs suisses. Au cours des six premiers mois seulement de 1946, elle a transporté près de 80 millions de francs suisses de marchandises, soit plus de 30.000 tonnes représentant 3000 wagons. Il est frappant de constater que ce tonnage, à lui seul, équivaut à la moitié environ de tous les secours envoyés par la Commission mixte pendant cinq années de guerre. »

On mentionne plus loin les collectes de lunettes, de prothèses, de jouets et de livres et l'on cite enfin, pour illustrer le caractère d'improvisation que revêtaient bien souvent les actions de la Commission mixte, l'exemple suivant :

¹ *La Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale.* Comité international de la Croix-Rouge, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Genève, juillet 1946, p. 24.

Comité international

« Ce sont des improvisations qui permirent à la Commission mixte d'offrir au Don suisse la possibilité de distribuer, pendant une semaine, au *printemps de 1945*, une ration de pain de 400 grammes à la population néerlandaise. Cette distribution s'est accomplie dans des circonstances qui paraissaient la rendre impossible. Plusieurs mois auparavant, 2.656 tonnes de céréales d'une valeur de 1,5 million de francs suisses avaient été achetées en Roumanie pour la population belge sous-alimentée. Des difficultés de transport empêchèrent d'acheminer ces céréales au delà de Vienne. En compensation, la Commission mixte obtint des Autorités allemandes des quantités équivalentes de céréales entreposées aux environs de Hanau et de Heilbronn. Mais ce stock ne put être transporté. Il fut alors convenu avec le Don suisse que la Commission mixte demanderait une nouvelle compensation sous forme d'un stock de céréales qui serait constitué en un lieu d'où il serait possible de le faire parvenir aux Pays-Bas. Il fut en effet possible d'obtenir à Osnabrück un stock de seigle remplaçant les céréales entreposées à Hanau et à Heilbronn. En dépit des événements militaires des derniers mois, les 8/10 de ce stock de seigle purent être transportés aux Pays-Bas, où ils permirent de fabriquer du pain qui a été distribué à la population à une période particulièrement critique. D'autres marchandises achetées en Suisse, purent cette fois être expédiées en Belgique. »

Ligue

XIX^e Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

Oxford, 8-20 juillet 1946

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS

I

Relations avec l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil des Gouverneurs

décide de recommander à l'Assemblée générale d'appeler l'attention des membres de l'Organisation des Nations Unies sur l'intérêt tout spécial qui s'attache :